

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2021.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 19 novembre 2021.

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. DUROCHAT Alexandre ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande ; M. DONIO Frédéric ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme CHATILLON Tiphanie.

Absent Excusé : M. PAILLÉ Florent (procuration à VALLIN Yvette)

Secrétaire de séance : Mme BOUCHISSE Corinne.

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme Corinne BOUCHISSE se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 OCTOBRE 2021.

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier compte-rendu.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 8 octobre 2021.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.

2) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

| NOM ENTREPRISE | OBJET | MONTANT TTC |
|-------------------------|--|--------------------|
| Le Progrès | Abonnement numérique 2021-2022 | 179,10 € |
| Cats'Net | Changement carte pour booster les ordinateurs de la mairie | 375,04 € |
| Sodeval | Réfection branchement Rue du Coter | 3 259,20 € |
| Sodeval | Pose canalisation Chemin de Clairefontaine | 2 089,20 € |
| Sciandra | Remplacement circulateur La Résidence | 698,83 € |
| Deschamps Electric Auto | Vidange tracteur | 1 494,82 € |
| Deschamps Electric Auto | Vidange camion + 2 pneus | 689,94 € |
| Sedi | Drapeaux mairie + école et enveloppes | 1 008,17 € |
| Sciandra | Remplacement chaudière mairie (suite panne) | 12 829,56 € |

M. Cyrille BELLEBAULT demande si des aides ont été demandées pour la chaudière.

Mme le Maire répond qu'étant donné l'urgence de ces travaux, il n'est pas possible de demander une subvention. Lors de ce genre de dossier, les travaux ne peuvent pas commencer tant que la subvention n'est pas acceptée, ce qui peut prendre plusieurs mois.

3) REGLEMENT LOCATION SALLE DES FETES.

Affaire n° 45/2021

Mme le Maire explique que lors du dernier conseil municipal, ce point était à l'ordre du jour mais qu'il a été oublié de le voter.

Mme Huguette GIRERD demande les tarifs de location.

Mme le Maire précise que les tarifs ne changent pas mais qu'elle ne les a pas tous en tête. Toutefois, elle sait que les montants sont différents selon qu'il s'agit d'une association ou d'un particulier et s'il y a le chauffage ou pas.

M. Alexandre DUROCHAT indique que les tarifs sont disponibles sur le site internet.

M. Cyrille BELLEBAULT souhaiterait revenir sur l'article 6 concernant les éventuelles dégradations. Suite à la réservation récente de la salle par une association de la commune, le nettoyage n'a pas été fait par le locataire précédent.

De ce fait, il suggère de désigner un référent qui pourrait remettre les clés et faire un état des lieux avec les locataires avant et après la réservation.

Mme le Maire est favorable à cette proposition.

Il est donc demandé si quelqu'un souhaite être référent.

Mme Tiphonie CHATILLON et Mme Laetitia BAILLOT se proposent à ce poste : Tiphonie CHATILLON est référente, Laetitia BAILLOT suppléante.

Mme le Maire demande aux membres du conseil d'approuver le règlement auquel sera rajouté un article pour le nettoyage.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.

4) COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGY SUD

a) Modification des statuts

Affaire n° 46/2021

Mme le Maire explique que la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) devait reprendre la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2022. Suite aux problèmes qu'elle rencontre pour trouver du personnel et à la difficulté pour la trésorerie d'accompagner les communes dans cette étape, la CCBS repousse la date de transfert au 1^{er} janvier 2023.

Ce point faisant partie des statuts, il convient donc de les modifier pour intégrer cette nouvelle date.

Mme Huguette GIRERD demande à quel niveau les tarifs de l'eau vont augmenter.

Mme le Maire indique qu'elle reviendra sur ce point plus tard.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver cette modification de statuts.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.

b) Informations communautaires

Affaire n° 55/2021

Suite à l'envoi par mail du Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS), Mme le Maire explique que ce document décrit les modalités de fonctionnement entre la CCBS et les communes. La CCBS parle de territoire, elle travaille avec les communes et non contre les communes, et parle de solidarité entre les communes membres.

Il est soulevé le sujet du nombre de délégués élus par commune qui ne semble pas très cohérent par rapport au nombre d'habitants.

Mme le Maire répond qu'elle a, elle aussi, remarqué ceci mais, qu'à l'heure actuelle, elle ne sait pas comment est réparti ce nombre mais se renseignera.

Mme le Maire demande donc d'approuver ce pacte.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.

5) RENOUVELLEMENT ASSURANCE CNP

Affaire n° 47/2021

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a signé le 21 décembre 2020, pour une durée d'un an, un contrat d'assurance pour l'année 2021 avec la CNP concernant le remboursement des indemnités maladies et accident de travail des agents affiliés à la CNRACL.

Ce contrat arrivant à terme le 31/12/2021, une nouvelle proposition a été faite par la CNP.

Le taux de cotisation proposé est de 6.50% de la base de l'assurance resté inchangé par rapport à l'année dernière.

Mme le Maire demande donc d'accepter le renouvellement de cette assurance.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.

6) DOSSIER EXPULSION MME MIDY CAROLINE

Affaire n° 48/2021

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que Mme Caroline MIDY est locataire de la commune depuis le 1^{er} mars 2020. A ce jour, et malgré les différentes relances faites, elle n'a payé aucun de ses loyers, ni la caution, ni ses factures d'eau.

Une procédure d'expulsion a débuté envers elle le 28 juillet 2021 par l'ancien conseil municipal.

Mme le Maire précise qu'elle est convoquée le 13 décembre au Tribunal de Belley pour cette affaire.

M. Christian MORNIEUX demande si cette personne travaille ou a donné des explications sur le fait de ne pas payer.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si cette locataire touche la CAF afin que la mairie puisse récupérer une partie de ses dettes.

Mme le Maire explique qu'à sa connaissance, aucune demande n'a été faite par la locataire pour une aide au logement à la CAF.

Il est donc demandé de valider la poursuite de cette démarche.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

7) VENTE MAISON 48 RUE DU MONTET

Affaire n°49/2021

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de vente de la maison 48 Rue du Montet, parcelles cadastrées section AD n° 376 pour 27 m², AD n° 377 pour 49 m² et AD n° 214 pour 83 m².

Ce bâtiment comprend deux logements, le premier de 50 m² et le second 120m², une cour et un garage.

Après plusieurs visites, une proposition a été faite par M. et Mme MIALON Fabien pour un montant de 140 000€. Ce couple a deux enfants qui pourront aller à l'école à Virieu le Grand. De plus Mme MIALON souhaite y monter un atelier pour son activité de travail du cuir.

Mme le Maire demande de se prononcer sur cette vente pour un montant de 140 000€.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

8) ELABORATION DES COMMISSIONS - COMITES

Affaire n°50/2021

Madame le Maire nomme les différentes commissions et comités qu'elle souhaite créer et demande à chacun de s'inscrire.

Commissions composées d'élus uniquement :

- **Finances** : Alexandre DUROCHAT, Rolande DEMITRES, Jean-Claude MERINI, Corinne BOUCHISSE.
- **Communication** : Alexandre DUROCHAT, Lamia GILARDINO, Laetitia BAILLOT, Cyrille BELLEBAULT.
- **Appel d'offres** : Titulaires : Christian MORNIEUX, Jean-Claude MERINI, Tiphonie CHATILLON ; Suppléants : Huguette GIRERD, Alexandre DUROCHAT, Corinne BOUCHISSE.
- **Liste électorale** : Rolande DEMITRES, Jean Claude MERINI, Huguette GIRERD, Corinne BOUCHISSE, Tiphonie CHATILLON.
- **SIEA** : Titulaires : Alexandre DUROCHAT, Corinne BOUCHISSE ; Suppléants : Florent PAILLÉ, Tiphonie CHATILLON.
- **Responsable Défense** : Tiphonie CHATILLON.
- **Responsable Ambroisie** : Yves WITKOWSKI.

Comités ouverts à des personnes non élues :

- **Travaux, urbanisme, environnement** : Yves WITKOWSKI (Vice-Président), Lamia GILARDINO, Christian MORNIEUX, Florent PAILLÉ, Huguette GIRERD, Cyrille BELLEBAULT, Alain PIGAULT, Bernard MASNADA, Philippe BENEKIAN.
- **Cimetière** (ce comité sera amené à disparaître lorsqu'il aura réglé tous les sujets afférents au cimetière) : Yves WITKOWSKI (Vice-Président), Frédéric DONIO, Lamia GILARDINO, Anne MARIETTAZ, Tiphonie CHATILLON, Marcel MURE.

- **Forêt** : Yves WITKOWSKI, Jean Claude MERINI (Vice-Président), Tiphonie CHATILLON, Gaëtan BRUNET.
- **Social et vie associative** : Laetitia BOUVIER (Vice-Présidente), Huguette GIRERD, Françoise GINOD, Alexandre DUROCHAT, Cyrille BELLEBAULT, Béatrice LACHENAL, Simone GARNIER, Raphael VINCENT.
- **Scolaire et périscolaire** : Laetitia BOUVIER (Vice-Présidente), Laetitia BAILLOT, Corinne BOUCHISSE, Jean-Pierre DUFOUR.
- **Sport et Jeunesse** : Rolande DEMITRES (Vice-Présidente), Laetitia BAILLOT, Frédéric DONIO, Jean-Claude MERINI, Clément SURGERE, Cyrille BELLEBAULT, Benjamin DEGLISE, Roger GONNELLI.
- **Fleurissement** : Lamia GILARDINO (Vice-Présidente), Anne PORTELATINE, Tiphonie CHATILLON, Muriel VILLAIN, Christiane MASNADA, Gaëtan BRUNET

Mme le Maire précise que les commissions seront convoquées le 24 novembre afin de désigner un Vice-Président. A savoir que le Maire est président de toutes les commissions.

Elle rajoute que ces commissions et comités pourront travailler en autonomie et que sa présence ne sera pas obligatoire à chaque réunion qu'ils organiseront.

Il convient également de désigner des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Le pôle de gestion fiscale de la Direction Départementale des Finances Publiques demande entre 12 et 24 personnes afin de choisir 6 titulaires et 6 suppléants dans cette liste.

Il est proposé les personnes suivantes :

Alexandre DUROCHAT, Laetitia BOUVIER, Rolande DEMITRES, Cyrille BELLEBAULT, Huguette GIRERD, Benjamin DEGLISE, Georges GERIN, Lamia GILARDINO, Jean Claude MERINI, Corinne BOUCHISSE, Christian MORNIEUX, Laetitia BAILLOT, Alain PIGAULT, Denise MURE, Béatrice LACHENAL.

Mme le Maire demande de valider ces différentes commissions.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

Mme le Maire précise qu'il est envisagé de créer un comité consultatif des jeunes mais ce point sera revu ultérieurement.

9) PROJET DE RELAI D'ASSISTANTES MATERNELLES INTINERANT

Affaire n°51/2021

Madame le Maire donne la parole à Mme Laetitia BOUVIER.

Elle explique qu'un Relai Assistantes Maternelles Itinérant (RAMI), est en fonction depuis septembre 2021 sur les territoires du Valromey et d'Artemare. C'est l'association Ain'terlude de Champagne en Valromey qui gère ce projet, soutenu par la CAF et elle souhaiterait inclure Virieu le Grand (prévu dans le projet de base mais avec les nouvelles élections, il n'a pas été possible pour Virieu de commencer en septembre).

Le RAMI est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'animation avec un espace dédié aux assistantes maternelles, un autre aux enfants, et un troisième aux parents et futurs parents :

- Pour les assistantes maternelles : il sera un point d'informations sur les procédures pour devenir assistantes maternelles, sur les contrats et tout ce qui est lié ; un espace de

rencontre et d'échange pour rompre l'isolement lié au travail à domicile ; échanger entre professionnels de la petite enfance...

- Pour les enfants : il sera un lieu de socialisation et d'autonomie, des ateliers d'animation seront organisés par une animatrice...

- Pour les parents et futurs parents : ils pourront trouver les informations sur les différents modes de garde, une aide à l'élaboration des contrats...

Mme Huguette GIRERD demande combien d'assistantes maternelles sont sur la commune.

Mme Laetitia BOUVIER répond qu'il y en a cinq et que trois sont intéressées pour intégrer le RAMI.

Ce projet tourne sur trois secteurs afin de toucher un plus grand nombre de participants, d'où son nom « itinérant ».

La convention propose :

- une fois par semaine, par commune, et sur trois semaines, des temps collectifs dans la salle de motricité de l'école (puis une semaine de pause).
- Une fois par trimestre, par commune, des temps d'échange avec les assistantes maternelles à la salle du conseil de Virieu le grand.
- Une fois par mois, par commune, une permanence administrative dans la salle du conseil.

Le coût de ce projet est estimé à 30 000€ par an, 24 000€ sont subventionnés par la CAF et la MSA. Le reste est à la charge des communes adhérentes soit environ 2 000€ par an et par commune.

Ce projet sera positif pour la commune afin de répondre aux demandes des parents et des assistantes maternelles qui n'ont, à l'heure actuelle, aucune relation entre elles.

Mme le Maire demande donc de se prononcer sur la convention proposée pour ce projet, pour un coût estimatif de 2 000€ par an et pour une durée de trois ans.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

-

10) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TVO ET SOU DES ECOLES

Affaire n°52/2021

Madame le Maire explique à l'Assemblée que le nouveau Sou des Ecoles vient de démarrer. Il demande une subvention de 500€ pour cette année.

Madame le Maire explique également que nous devons verser une subvention de 2000€ au Tour du Valromey Organisation (TVO) pour l'arrivée organisée à Virieu le Grand en juillet 2021, prévu initialement en 2020.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider le montant des subventions attribuées aux associations mentionnées ci-dessus pour 2021.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

11) REGULARISATIONS ADMINISTRATIVES

Affaire n°54/2021

Madame le Maire explique à l'Assemblée que, suite à l'attribution des subventions mentionnées précédemment, il convient de transférer des crédits sur le compte concerné. En effet, étant donné qu'il ne reste que 1700€ sur ce compte, il convient d'y rajouter 800€. (la subvention du TVO, non versée en 2020, n'a pas été remise dans le budget 2021).

Il est donc proposé les transferts de crédits suivants :

Dépenses de Fonctionnement :

- Compte 6574 : Subventions aux Associations : + 800 €
- Compte 615221 : Travaux sur bâtiments communaux : - 800 €

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

Affaire n°53/2021

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'une erreur de saisie a été faite lors de l'intégration du budget 2021 dans le logiciel.

En effet, l'affectation de résultat mentionné dans la délibération est 65 954,27€ alors qu'il a été tapé le montant de 65 924,27€ dans le logiciel du budget.

Il convient donc de corriger cette erreur en rajoutant 30€ au compte concerné. De plus, et afin de maintenir l'équilibre du budget eau et assainissement, il convient également rajouter 30€ en dépenses de fonctionnement.

Il est donc proposé les transferts de crédits suivants sur le budget :

Recettes de Fonctionnement :

- Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 30 €

Dépenses de Fonctionnement :

- Compte 6063 : Fournitures d'entretien : + 30 €

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

Affaire n°56/2021

Madame le Maire explique à l'Assemblée que lors de l'élaboration du budget, le reversement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au compte 739223 a été oublié.

Il convient donc de procéder au transfert de crédits suivant :

Dépenses de Fonctionnement :

- Compte 739223 : FPIC : + 10 531 €

Dépense de Fonctionnement :

- Compte 60632 : Fournitures de petits équipements : - 10 531 €

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

Affaire n°57/2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les « admissions en non-valeur » (compte 6541) concernant les dettes de différents locataires de la commune pour décès et demande de renseignement négative, combinaison infructueuse d'actes ou reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite d'un montant total de **4 016.67 €** pour le Budget Général.

Elle présente également les « créances éteintes » (compte 6542) concernant les dettes de différents locataires de la commune pour décision d'effacement de dettes du tribunal ou clôture pour insuffisance d'actif d'un montant total de **5 737.40 €** pour le Budget Général.

Mme le Maire explique que le centre des finances publiques partant à Oyonnax au 1^{er} janvier 2022, ils souhaitent faire toutes les régularisations avant la fermeture du centre de Belley. Certaines dettes datent de 2001, ce qui explique ces sommes élevées à régulariser.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

Affaire n°58/2021

Elle explique qu'il en est de même pour le budget eau et assainissement pour un montant de 9763.78€ pour les admissions en non-valeur et 9341.54€ pour les créances éteintes.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

12) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Location du restaurant par le fromager du marché

Mme le Maire explique que le fromager présent sur le marché le dimanche matin souhaite louer le restaurant afin d'y installer une laiterie. Il souhaiterait y proposer, en plus de ses produits, un peu d'épicerie fine.

Il se propose de réaliser les travaux sur le plafond du restaurant qui doit être refait.

De ce fait, il a accepté un loyer de 870€ par mois durant les premiers mois puis, il lui sera proposé de passer à 1300€ par mois.

Mme Tiphane CHATILLON demande des informations quant à l'inondation de la chaudière.

M. Yves WITKOWSKI indique qu'apparemment, il n'y aurait que le brûleur à changer. Toutefois, il faudra trouver une solution pour qu'elle ne soit plus inondée dès qu'il y a de grosses pluies.

Il est également envisagé de changer la chaudière fioul par une chaudière gaz. Ce dossier sera revu ultérieurement.

➤ Locations

Madame le Maire informe qu'elle a signé deux locations de garage Place du Monument pour 40€ chacun, et un appartement à la Résidence pour 350€ de loyer par mois, avec 100€ de provision de charges.

➤ ONF

Madame le Maire explique qu'il convient de restaurer un chemin forestier afin de permettre l'accès aux grumiers à des parcelles de bois à vendre au profit de la mairie.

Le coût de cette restauration est de 20 000€, subventionné à hauteur de 50%, ce qui laisserait 10 000€ à la charge de la commune. Le produit de la vente des bois s'élève à près de 40 000€. L'ONF se charge de tout gérer. Cet investissement est donc avantageux pour la commune.

L'ONF a indiqué que ce projet avait été proposé à la municipalité précédente mais n'avait pas été signé par le Maire.

➤ Marché du dimanche

Madame le Maire explique que les exposants du marché ont demandé à modifier deux dates du marché comme suit :

- dimanche 26 décembre avancé au vendredi 24 décembre

- dimanche 2 janvier avancé au vendredi 31 décembre

➤ **Dématérialisation des convocations aux conseils municipaux**

Madame le Maire souhaiterait envoyer les convocations pour les conseils municipaux par mail au lieu de papier.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Marché de Noël**

Madame le Maire explique que M. Loïc Nemoz propose à la commune un marché « clé en main » le samedi 18 et dimanche 19 décembre au Clos Montfalcon avec petit feu d'artifice.

La commune devra juste fournir les barrières pour sécuriser le feu d'artifice, et la puissance électrique nécessaire pour les forains. M. Nemoz gère tout le reste.

M. Cyrille BELLEBAULT suggère de signer un contrat avec M. Nemoz.

Mme Laetitia BOUVIER explique que c'est prévu.

Mme Corinne BOUCHISSE demande le coût pour la commune concernant la mise en place d'une puissance électrique supplémentaire.

M. Yves WITKOWSKI indique qu'Enedis prend 160€ pour le coffret, installation et démontage compris, avec une estimation de consommation de 200€ pour la commune.

Mme Corinne BOUCHISSE regrette que M. Nemoz refuse la participation des associations de la commune à cette manifestation.

➤ **Droit de place**

Madame le Maire indique qu'il convient de choisir un régisseur et un suppléant pour s'occuper de la régie des droits de place.

Titulaire : Yves WITKOWSKI, Suppléante : Corinne BOUCHISSE.

➤ **Application d'informations aux habitants**

Madame le Maire explique qu'il est envisagé de prendre une application (Illiwap ou Panneau Pocket) afin d'informer les abonnés de ce qui se passe sur la commune (coupure d'eau, d'électricité, manifestations,...).

Ce service est gratuit pour les habitants.

Ce projet sera travaillé par la commission communication.

➤ **Informations Communauté de Communes Bugéy Sud (CCBS)**

Madame le Maire explique qu'elle a assisté à plusieurs réunions et en fait donc une présentation.

La CCBS est composée de 43 communes et 584 conseillers municipaux sur 624 km². Elle est gérée par 66 conseillers communautaires.

La CCBS a rédigé un pacte de gouvernance qui a été voté ce soir.

Réunion CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : il s'agit du reversement aux communes de la fiscalité professionnelle désormais perçue par la CCBS,

appelé attribution de compensation. Ce reversement est figé lors du transfert et n'augmentera pas pour les communes même si la fiscalité augmente.

La CCBS déduit de cette attribution de compensation les charges transférées, comme la voirie, compétence transférée à la CCBS dont le montant a été fixé lors du transfert et reste figé également.

Pour information, les ordures ménagères sont transférées sans compensation car elles sont payées directement par les habitants par l'intermédiaire d'une taxe.

Il en est de même pour l'eau et assainissement payés par la redevance des particuliers.

Projet de territoire : après des enquêtes menées par la CCBS auprès de la population, il en est ressorti un besoin sur la mobilité, la santé, et plus d'actions pour les jeunes.

La CCBS est un territoire à dominante rurale avec une ville centre Belley, puis Culoz, et dans une moindre mesure Artemare et Champagne.

Ils ne parlent même plus de Virieu le Grand malgré que ce soit un ancien chef-lieu de canton.

La population vieillit, il y a plus d'inactifs que d'actifs. La taille des ménages diminue. L'habitat consomme du foncier.

Le Zéro Artificialisation Nouvelle (ZAN) est privilégié, ce qui signifie que les nouvelles constructions ne pourront se faire que dans les « dents creuses » et plus en périphérie des communes.

63% de l'emploi se situe à Belley et Culoz avec 2 fois plus d'emplois industriels qu'en national. Le territoire a un taux de chômage à 6%.

Eau et assainissement : report du transfert au 01.01.2023. La CCBS insiste sur le fait que cette compétence sera basée sur la solidarité, notamment pour le passage à l'assainissement collectif pour les très petites communes.

Comme les recettes ne couvrent pas les dépenses, les tarifs vont augmenter (prévisionnel à 8/10 ans : 1,76€ pour l'eau et 2,40€ pour l'assainissement).

Centre aquatique en cours pour 12,5 M€. Début des travaux prévus en avril 2022 avec livraison fin 2023.

Le siège de la CCBS va être déplacé dans l'ancien hôpital après des travaux de 3,5 M€.

Maison France Services : il s'agit d'un guichet unique de proximité où le public pourra être accompagné dans ses démarches sur Belley, Groslee St Benoit et Champagne en Valromey, avec le recrutement de 2 agents à 24h hebdomadaire.

L'ouverture est prévue en janvier 2022.

Conseillers numériques : un questionnaire a été envoyé aux communes pour connaître la situation des habitants face au numérique. Ne pouvant répondre, il est prévu de mettre un article dans le prochain bulletin municipal pour inviter les gens à un café numérique en février afin de recenser les besoins.

Ensuite, des ateliers gratuits pourront être organisés tous les 15 jours selon les besoins (débutants, perfectionnement, sur ordinateur, tablette, smartphone).

Trois salariés devraient s'en occuper. Un serait installé à Belley et 2 autres pour les 43 autres communes.

ORT : Opération de Revitalisation du Territoire – OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Virieu le Grand est inclus dans un programme ORT. Dans ce cadre, au titre de l'Amélioration de l'Habitat, nous avons reçu un document avec une liste des logements vacants. Il sera envoyé aux conseillers afin d'avoir de l'aide pour vérifier cette liste.

➤ ***Circulation devant l'école***

Mme Tiphanie CHATILLON prend la parole concernant la circulation devant l'école. Malgré les panneaux d'interdiction, des voitures passent quand même durant les horaires d'interdiction.

Mme le Maire indique qu'un rappel sera fait dans le prochain bulletin.

➤ ***Lac de Virieu***

Mme Corinne BOUCHISSE demande où en est le dossier du lac de Virieu.

Mme le Maire explique qu'elle doit rencontrer Mme Pauline GODET pour parler notamment de ce sujet, et qu'il faut arriver à caler une date.

A sa connaissance, la CCBS fait partir les 3 personnes encore installées au camping.

On entend beaucoup de choses au sujet du lac mais pour l'instant rien d'officiel.

➤ ***Eclairage Route d'Hauteville***

Mme Huguette GIRERD signale que l'éclairage est enfin revenu Route d'Hauteville, en espérant qu'il n'y ait plus de problème.

➤ ***Marché de l'avent***

M. Cyrille BELLEBAULT demande quand les employés communaux installent les décorations de Noël par rapport aux marchés organisés tous les dimanches du 28 novembre au 12 décembre.

Il lui est répondu qu'ils le font avant le 8 décembre.

Il explique que les membres des associations participantes ne sont pas assez nombreux pour le travail nécessaire pour les différents stands (installation, démontage et tenu du stand sur la journée).

Un appel aux bénévoles est donc lancé aux conseillers mais aussi aux habitants de la commune (facebook, site internet, prochain bulletin municipal).

➤ ***Associatif***

M. Cyrille BELLEBAULT indique que l'ancien Sou des Ecoles n'arrive pas à clôturer administrativement l'association, ce qui bloque la nouvelle association.

Le lien entre les deux associations étant difficile, il est demandé si la mairie peut les aider.

Mme Laetitia BOUVIER propose que la commission association essaie de régler ce problème.

Pour information, l'ASV a été dissoute et une nouvelle association : AVICALE a vu le jour à la place.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21h55.